Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260320-26_03_02_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-03-20

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le seize mars deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Emilie VITTER, Jean-Patrick DESGUERETS, Sylvie LERUSSARD, Patrick ROULLE, Sylvie BRIEND, André LE TULZO, Laure-Anne DARON, Gilles Daniel, Françoise LOTTON, Philippe PAGES, Perrine DELVILLE, Stéphane ROBERT, Nathalie LEMOSQUET, Thomas DE LA RIVIERE, Huguette DALLEMAGNE, Yves DE MONTZEY, Lydie ANDRIN, Jérôme DE GAYARDON, Marie DEMARET, Vincent BENJAMIN, Carol LEOST, Fabrice JAN, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Catherine HENNINOT, Marie-Pierre DURAND, Jean-Baptiste CHEVE, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Marion CHEVALIER, Philippe SALMON, Gaëlle PIERRE
ABSENTS EXCUSES	

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-03_02-1. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal doit déterminer le nombre d'adjoints. En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, ce nombre doit être compris entre 1 et 30 % de l'effectif légal du conseil, soit 9 à Bruz (33 x 30% = 9,9 arrondis au chiffre entier inférieur).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Crée,** pour la durée de ce mandat, 9 postes d'adjoints municipaux.

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 20/03/2026

Délibération transmise le : 20/03/2026